



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

<http://www.labatut09.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIRS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_024

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Date de la convocation : **2 OCTOBRE 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	07	07
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
07	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPIY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PEDOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC, Mme Emilie CANCEL, Mme Bernadette PECCATTE,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET :

Achat d'un véhicule communal

M le Maire informe le conseil municipal,

Pour faire suite à la délibération prise pour la vente du véhicule communal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Le garage Boubila de Saverdun propose une fourgonnette qui conviendrait parfaitement à notre usage au tarif de 6 000€ auquel se rajoutera le prix de la carte grise.

Une convention prise entre les communes de Labatut, Canté, Lissac, St Quirc permet de faire des achats en commun aussi bien en fonctionnement qu'en investissement selon les modalités suivantes :

- Une des communes se porte acquéreur du bien en son nom, l'intègre en totalité dans sa comptabilité et demande le remboursement de la quote-part (subventions et FCTVA s'il a lieu déduits) aux communes intéressées par l'achat.
- Une convention d'achat & d'utilisation est conclue entre les communes participantes à l'achat.

Pour l'achat du fourgon, la mutualisation se fera entre notre commune et celle de Canté comme pour le premier véhicule et selon les mêmes modalités pour la nouvelle convention.

Le conseil municipal,

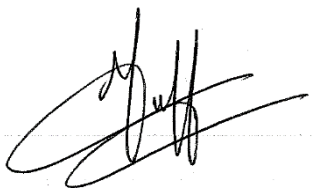
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'achat du nouveau véhicule communal au prix de 6 000€ auquel se rajoutera le prix de la carte grise,

MANDATE Monsieur Le Maire pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPI	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 13 octobre 2025